DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 034-213402746-20181210-552018ADHESIONA-DE

Département de l'Hérault
Mairie de Saint Martin de Londres
34380

DELIBERATION
du Conseil Municipal
de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES

L'an deux mil dix-huit, le 10 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RODIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 / Présents : 13 / Votants : 17

Présents : Jean-Louis RODIER - Michel CARLIER - Alain PICARD - Claude LORY - Gérard BRUNEL - Nicole GRAZIOSO - Jacques COLOMBANI - Frédérique JOUVE - Thierry CARRIER - Fabrice CAPPEZ - Amandine NABAIS - Michel CROUSILLES - Noëlle LASALLE.

Absents : Fabienne ARBIEU excusée a donné pouvoir à Nicole GRAZIOSO, Martine BRINGUIER excusée a donné pouvoir à Claude LORY, Christian CORNEE excusé a donné pouvoir à Jean-Louis RODIER, Corinne LEGROS excusée, Didier PEYTHIEU excusé a donné pouvoir à Michel CROUSILLES, Jacques DOURAU excusé.

Secrétaire de Séance : Fabrice CAPPEZ

N° 55/2018

OBJET : ADHESION A HERAULT ENERGIE

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que « le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence technique. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Conseil Départemental de créer entre le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) une agence départementale au service des communes et de leurs groupements, dénommée Hérault Ingénierie. Cette agence, qui serait créée sous la forme d'un établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI du département de l'Hérault adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale.

La création de cette structure doit ainsi permettre de mutualiser les ressources et les besoins de ses membres en matière d'ingénierie publique, afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales et l'autonomie des collectivités du territoire départemental.

Considérant l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie technique, juridique et financière lui permettant de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités,

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 034-213402746-20181210-552018ADHESIONA-DE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de :

- D'approuver les projets de statuts et de règlement intérieur joints en annexe au présent rapport.
- D'adhérer à l'agence départementale de l'Hérault pour un montant de 813.60 € (2 712 habitants X 0.30 €).
- Désigner le Maire ainsi que M. Gérard BRUNEL en qualité de suppléant pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'agence.
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

A St Martin de Londres,
Le Maire,
Jean-Louis RODIER